

# CSNP

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES



---

**Déclaration de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes**

**Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle  
10 et 11 février 2025 à Paris**

---



## SOMMET POUR L'ACTION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – 10 ET 11 FEVRIER 2025 A PARIS

### DECLARATION DE LA COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

Les 10 et 11 février 2025, la France accueillera le sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle.

Les membres de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) souhaitent rappeler leur position sur le développement de l'intelligence artificielle et de ses impacts à l'occasion du sommet des chefs d'Etat et des événements entrepreneuriaux, scientifiques et culturels qui seront organisés pour renforcer l'action internationale en faveur d'une intelligence artificielle au service de l'intérêt général.

La CSNP a eu l'occasion de se prononcer en plusieurs occasions sur le développement de l'intelligence artificielle et de ses usages, singulièrement sur ceux de l'intelligence artificielle générative, dans ses avis du 12 juin 2020 sur le livre blanc européen sur l'intelligence artificielle et du 17 janvier 2024 pour mieux encadrer l'usage de l'intelligence artificielle.

L'évolution socio-économique et les événements géopolitiques intervenus depuis la publication de ces avis ne font que renforcer la position des membres de la CSNP en faveur de la mise en place d'une gouvernance mondiale en matière d'intelligence artificielle et de l'émergence d'un écosystème scientifique et entrepreneurial performant dans le domaine de l'intelligence artificielle au niveau français et européen.

La domination des acteurs américains et chinois en matière d'intelligence artificielle n'est pas une fatalité et nous devons, en Europe, nous donner les moyens de favoriser la recherche et les initiatives privées. Le modèle développé par Deepseek démontre que le jeu n'est pas fermé.

L'Union européenne est souvent raillée pour son activisme en matière réglementaire. Il est vrai que le règlement européen sur l'intelligence artificielle, l'IA Act, qui entre progressivement en vigueur depuis le 1er août 2024 et jusqu'en août 2026, avec depuis le 2 février 2025 l'interdiction des applications d'intelligence artificielle à risque inacceptable, offre un cadre compatible avec les valeurs européennes et que la position européenne est loin de faire l'unanimité chez nos partenaires internationaux.

Le 13 janvier 2025, dans les derniers jours de son mandat, Joe Biden a réglementé strictement la commercialisation et l'exportation des processeurs indispensables aux modèles d'intelligence artificielle ou GPU (Graphics Processing Units). Le discours protectionniste du Président Trump ne laisse pas penser qu'il reviendra sur cette décision. Il est cependant intervenu dans les premières heures de son mandat pour révoquer le décret exécutif n°14110 du 30 octobre 2023 sur l'encadrement du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle aux Etats-Unis en considérant que ce texte constituait un "*dangereux frein pour l'innovation*". Cette réglementation avait pour objectif de limiter les risques de l'IA en matière de sécurité et de transparence, de minimiser les biais algorithmiques notamment dans les usages de l'administration fédérale.

Alors que l'usage de l'intelligence artificielle générative par le grand public, les entreprises et les administrations progresse très rapidement et que le marché européen constitue un marché de 450 millions d'utilisateurs, les membres de la CSNP considèrent qu'il y a urgence à adopter une position européenne forte, et à l'appliquer, pour mettre un terme à la fuite des cerveaux français et européens vers les centres de recherches étrangers et réunir les conditions favorables au développement d'une industrie européenne de l'intelligence artificielle sans sacrifier la protection des valeurs françaises et européennes en matière de transparence et de respect des droits fondamentaux.

Dans cette perspective, les membres de la CSNP rappellent leur position sur les principes suivants :

- **Sur les impacts sociaux et sociétaux de l'intelligence artificielle**
  - **Anticiper les impacts du développement de l'IA en demandant aux acteurs économiques et sociaux et aux pouvoirs publics de planifier des plans de formation continue et de reconversion**
  - **Encourager les initiatives en matière de Dialogue social dans les entreprises, notamment avec les représentants du personnel, pour les associer étroitement à la mise en œuvre d'un processus d'Intelligence artificielle qui les concerne**
  
- **Sur la régulation et la gouvernance des services d'intelligence artificielle**
  - **Poursuivre la mise en œuvre de l'IA Act en veillant à l'équilibre du texte sur les obligations de transparence et de protection qui n'entravent pas la recherche, l'innovation et le développement entrepreneurial, et à son adaptation aux évolutions rapides des technologies et des usages liés à l'intelligence artificielle. Une attention particulière pourrait être portée sur notre dépendance aux puces électroniques et à la mise en œuvre effective de l'European Chips Act**
  - **Elaborer et adopter un traité international de l'IA, sur le modèle du droit de la mer ou de l'espace aérien**
  
- **Sur l'accès aux jeux de données**
  - **Impulser une politique publique ambitieuse sur le plan qualitatif et quantitatif de création de cohortes de données placée sous la responsabilité de l'INRIA**
  - **Surmonter les freins administratifs et politiques pour accélérer les délais d'accès aux jeux de données disponibles au sein de la sphère publique et au bénéfice de la recherche**
  - **Développer des solutions de stockage souveraines pour les données les plus sensibles notamment pour les entrepôts de données de santé utilisées dans le cadre de la recherche et de l'innovation**

- **Sur la recherche en intelligence artificielle**
  - **Renforcer les financements européens destinés à la recherche en IA, aux supercalculateurs européens, et intensifier la mise en réseau des centres de recherche européens sur l'IA, en encourageant les partenariats avec des pays-tiers sur des projets spécifiques.**
  - **Revaloriser les salaires des chercheurs français au même niveau que ceux de leurs pairs européens**
  
- **Sur les financements dédiés à l'intelligence artificielle**
  - **Orienter les investissements publics pour favoriser le développement d'une IA de confiance associant un cloud de confiance ainsi qu'une puissance de calcul française et européenne**
  - **Faciliter le financement des startups et les projets en phase *early stage* mais garantir un mécanisme de remboursement en cas de rachat par un acteur économique étranger**
  
- **Sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'environnement**
  - **Créer un consortium dédié à l'IA frugale, visant à développer des technologies d'IA plus respectueuses de l'environnement et efficaces en termes de consommation de ressources en eau et en énergie**
  - **Développer les instruments de mesure de l'impact carbone du secteur de l'IA et initier un référentiel international sur l'impact environnemental de l'IA, sous l'égide de l'OCDE ou de l'ONU**
  
- **Sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les services publics**
  - **Veiller à ce que l'utilisation des services d'IA dans les services publics soient toujours supervisés par des humains**
  - **Former les fonctionnaires et les travailleurs sociaux au fonctionnement des algorithmes et à la correction des biais et des erreurs**
  - **Informers les usagers sur l'utilisation de l'IA dans la prise de décision administrative**
  - **Vérifier l'adaptation des règles de la commande publique à l'achat de services d'IA souverain pour stimuler le développement d'acteurs européens**

- **Sur les enjeux de compétence liés au développement de l'intelligence artificielle**
- **Renforcer le niveau en mathématiques et développer des programmes de formation en IA dès le 1er degré**
  - **S'assurer de la mise à niveau des compétences des formateurs tout au long de leur engagement professionnel**
  - **Promouvoir la féminisation dans le secteur de l'IA, en mettant en place des initiatives spécifiques pour attirer et soutenir les femmes dans ce domaine**
  - **Créer un réseau européen de formation de l'IA, favorisant les échanges d'étudiants pour renforcer les projets portés par l'Europe dans le domaine de l'IA notamment grâce aux programmes Erasmus plus.**